

INFORMATIONS UTILES



<https://www.cnracl.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels>

<https://www.espace-droit-prevention.com/>

Contactez-nous

contact-FNP@caissedesdepots.fr

demarche-prevention@caissedesdepots.fr

Pour déclarer vos AT/MP : <https://www.prorisq.org>

bnd@caissedesdepots.fr

FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION

de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Prévention des accidents de service
et des maladies professionnelles



Amélioration
des conditions
de travail

Transitions
professionnelles

Caisse nationale de retraites
des agents des collectivités locales
6, place des Citernes - 33059 Bordeaux Cedex
www.cnracl.retraites.fr

Une gestion



Février 2023



CNRACL

La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers

PRÉVENTION

L'ACTION DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION EN 2022



Mot de la vice-présidente en charge de la commission de l'invalidité et de la prévention

Après deux années marquées par la crise sanitaire liée à la Covid, le dispositif de soutien spécifique aux employeurs a pris fin le 31 décembre 2022, tandis que le programme d'actions 2018-2022 - qui s'inscrit dans la même temporalité que la Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNRACL - a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

L'année 2022 a confirmé notre capacité à être toujours plus proactif et à orienter l'action sur des thématiques identifiées comme prioritaires par le Conseil d'administration de la CNRACL. Le lancement d'appels à projets sur des domaines sensibles et le maintien d'un appui générique à l'ensemble des employeurs dans la diversité de leurs démarches de prévention sont des marqueurs forts de ces orientations.

Retrouvez dans cette plaquette les chiffres clés et temps forts de l'activité du FNP en 2022.

Le Fonds national de prévention de la CNRACL a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Placé au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), il est géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Il s'adresse aux collectivités territoriales, établissements publics de santé et leurs agents.

Instances

Le Conseil d'administration de la CNRACL, appuyé par sa formation spécialisée, la Commission d'invalidité et prévention composée de représentants des employeurs et des affiliés siégeant aux côtés des représentants des ministères de tutelle, fixe la stratégie et les orientations du FNP.

Cadre d'intervention

Les modalités d'intervention du FNP de la CNRACL sont définies dans un programme d'actions approuvé par le Conseil d'administration de la CNRACL, après avis des conseils supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Missions

- L'établissement de statistiques sur les accidents de service et les maladies professionnelles (FPT et FPH)
- L'élaboration d'un programme d'actions
- L'accompagnement des actions de prévention
- L'élaboration de recommandations d'actions

LES TEMPS FORTS

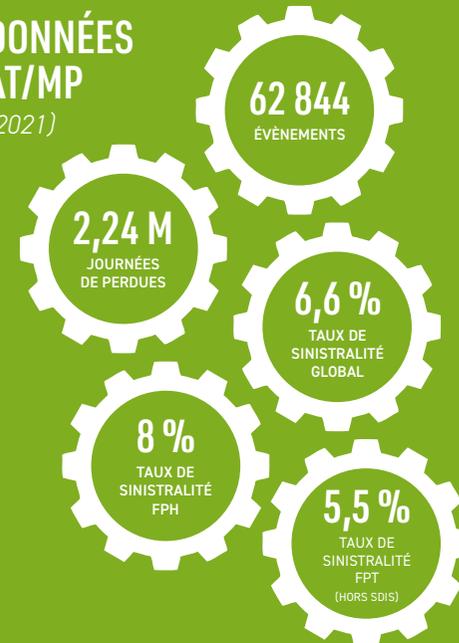
- Janvier**
Signature d'une convention de partenariat avec l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier)
- Février**
Lancement d'un appel à projets portant sur l'amélioration des conditions de travail des équipes soignantes en milieu hospitalier
- Mars**
Lancement effectif avec les employeurs des travaux de deux appels à projets relatifs à l'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de puériculture et des métiers des services à la personne à domicile
- Mai**
Mise en ligne de la nouvelle version du site de l'Espace droit de la prévention



- Juin**
Comité de clôture de l'appel à projets sur l'amélioration des conditions de travail des ATSEM
- Octobre**
Lancement effectif des travaux de l'appel à projets sur la prévention des violences externes avec les employeurs
- Décembre**
- Prolongation du programme d'actions actuel jusqu'au 31/12/2023
- Refonte et publication des nouvelles versions des rapports annuels sur la sinistralité dans la FPT et la FPH

STATISTIQUES ET RÉGLEMENTATION

DONNÉES AT/MP (2021)



ESPACE DROIT DE LA PRÉVENTION

Le FNP propose un site gratuit dédié à la réglementation en matière de prévention des risques applicable à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière.

Veille réglementaire

Près de 50 actualités publiées en 2022 dont près d'1/3 demeurent relatives à la Crise sanitaire

Fiches pratiques

Organisées autour du droit et de l'organisation de la prévention des risques professionnels, de la prévention des risques professionnels et de la portée des responsabilités administrative, pénale et professionnelle.

> En 2022, une cinquantaine de fiches mises à jour et 11 fiches sur les CST et CSE publiées

Autres

3 webinaires relatifs à l'actualité réglementaire en santé et sécurité au travail dans la FPT et la FPH ayant réuni plus de 2 200 participants

CHIFFRES CLÉS



6 540,8 K€

engagés pour accompagner 78 nouveaux employeurs



Versement de

4 497,9 K€

aux employeurs territoriaux et hospitaliers

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER



5 551,9 K€

appels à projets



827,2 K€

pour démarche de prévention



161,7 K€

dispositif spécifique crise sanitaire